

Le budget

ment moins que le taux d'inflation moyen de 4,3 p. 100. Il n'a pas été facile de maîtriser les dépenses gouvernementales. Il a fallu éliminer entre autres le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier et les usines d'eau lourde du Cap-Breton.

Nous avons limité la croissance des allocations familiales et des transferts aux provinces, mis en oeuvre des mesures visant à mieux cibler le transfert des fonds aux particuliers et réduit les paiements aux sociétés d'État. Le gouvernement a vendu en tout ou en partie 18 sociétés d'État, en a dissous huit et a donné ordre à d'autres de mieux gérer leurs affaires. Postes Canada, par exemple, a transformé un déficit annuel de 400 millions en bénéfices et continue d'améliorer son service.

On a réduit les budgets de la défense et de l'aide extérieure ainsi que les subventions directes aux entreprises. On ne peut pas le nier: le gouvernement a sabré les dépenses. En décembre dernier, le président du Conseil du Trésor a annoncé d'autres mesures destinées à mettre fin au gaspillage, à améliorer l'efficacité et à économiser 1,4 milliard au cours des trois prochaines années, notamment en gelant la construction d'immeubles fédéraux à Ottawa, en imposant des restrictions aux déplacements des députés et des fonctionnaires et en fermant des restaurants parlementaires et certains organismes gouvernementaux.

Le budget vient appuyer ces efforts avec son plan de contrôle des dépenses de deux ans qui vise à économiser 2,8 milliards en 1991 et 3,3 milliards en 1991-1992. Avec les réductions annoncées en décembre par M. de Cotret, ces mesures auront permis d'épargner 19 milliards de dollars en 1994-1995.

Le programme de restriction des dépenses ne vise pas les transferts aux personnes. Les pensions, les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage ne seront pas touchées. Les pensions des anciens combattants ne seront pas réduites. À l'instar du fructueux programme de diversification de l'économie de l'Ouest, qui est administré à partir d'Edmonton, le budget témoigne d'une attitude plus pratique à l'endroit des entreprises en supprimant les subventions et en prévoyant des mesures plus rigoureuses de remboursement des prêts. Il encourage à investir dans le développement économique plutôt qu'à faire des cadeaux au secteur privé.

La société Petro-Canada sera mise en vente. Le gouvernement va liquider un certain nombre de sociétés et d'organismes d'État dont les activités gagneraient à être administrées par le secteur privé.

Les subventions et les contributions octroyées par le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sont supprimées. On prévoit aussi plafonner la croissance d'un certain nombre de programmes à 5 p. 100 par année pour les deux prochaines années. Au nombre de ces programmes figure le Régime d'assistance publique du Canada, dont seront plafonnés les versements aux provinces fiscalement fortes que sont la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta, représentant un p. 100 du budget total de ces provinces.

L'aide fédérale aux provinces demeure importante et l'ensemble des paiements de transfert va atteindre plus de 36 milliards de dollars en 1990-1991. Ma province, l'Alberta, est au nombre de ces provinces fiscalement fortes qui seront visées par le plafonnement, mais seulement si elle décide d'accroître cette année ses dépenses au titre de l'aide sociale de plus de 5 p. 100. Dans ce cas, elle sera sans doute mieux en mesure que le gouvernement fédéral d'en absorber le coût additionnel. J'ai été ravi d'entendre le premier ministre Getty dire que le gouvernement albertain pourra encaisser ces réductions sans hausser ses impôts.

Les versements au gouvernement albertain dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada vont quand même passer de 2,3 milliards de dollars en 1989-1990 à 2,4 milliards en 1990-1991 et atteindre 2,45 milliards en 1991-1992. Ottawa transférera encore 972 dollars pour chaque Albertain en 1990-1991 et 979 dollars l'année suivante. Ce budget a évidemment un effet sur l'Alberta. Nous devons nous rappeler que, cette année, 35 p. 100 de chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral servent à payer les intérêts de la dette alors que les provinces ne dépensent à cette fin que 12 cents, en moyenne. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent s'efforcer de dépenser chaque dollar plus prudemment. Les Canadiens pourront faire face aux effets du budget en ajustant leurs attentes pour tenir compte de ce que le gouvernement peut faire dans les circonstances actuelles.

Ce budget est sévère, mais il fallait qu'il le soit. Si nous continuons à réduire nos dépenses et si nous maintenons nos recettes au même niveau, en 1995, notre surplus de fonctionnement couvrira l'intérêt de la dette pour cette année-là. Alors seulement, nous pourrions commencer à rembourser cette énorme dette qui nous enlève notre marge de manoeuvre et qui ralentit notre croissance.

Au cours des six dernières années, nous avons pris des mesures qui nous ont mis sur la voie de la guérison, mais cette voie est très longue et jalonnée d'embûches. Les mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant, les